

Jusqu'en septembre 2010, La Rochelle se mobilise pour évoquer l'histoire de la traite négrière et de l'esclavage.

Par Jean Roquecave

Chairs noires et pierres blanches

Sept mois de débats, de conférences, d'expositions : de mars à septembre, l'histoire de la traite négrière et de l'esclavage à La Rochelle est mise en avant à l'initiative de l'Arcadd (Association rochelaise de coopération, d'animation et de diffusion documentaire), qui associe les collectivités locales – Région, Département, ville et agglomération de La Rochelle – aux établissements scientifiques et culturels que sont l'Université, le service historique de la Défense et le Centre des monuments nationaux.

«*Au-delà du devoir de mémoire, le but de ces manifestations est triple, explique Mickael Augeron, professeur d'histoire à l'Université de La Rochelle et président de l'association. D'abord, montrer qu'il y a eu un travail de recherche et de mémoire dans la région, comme en témoigne le musée du Nouveau Monde. Ensuite, faire un bilan scientifique des connaissances et promouvoir de nouvelles recherches régionales sur ces thématiques. Et faire comprendre la complexité du sujet. En montrant, par exemple, que le système de la traite touchait tout le monde. Des gens relativement humbles, boulangers ou bouchers, jusqu'à une femme libre de couleur, prenaient des parts dans ces expéditions.*»

Mickael Augeron et Olivier Caudron, le conservateur de la bibliothèque universitaire de La Rochelle, coordonnent la publication d'un ouvrage collectif à paraître courant avril aux Indes savantes : *L'infâme trafic : La Rochelle, l'Aunis et la Saintonge au temps des négriers.*

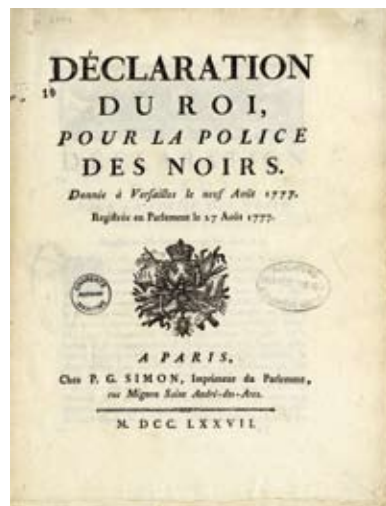
«*Nous reprenons l'expression de Voltaire sur "l'infâme trafic" pour ce livre qui regroupe 22 contributions, émanant d'historiens mais aussi d'étudiants, et qui entend balayer l'ensemble des thématiques concernant la traite et l'abolition.*»

Afin de toucher un large public, les chapitres sont courts, abondamment illustrés, et les articles scientifiques y côtoient des recherches sur le patrimoine et la mémoire en donnant, par exemple, la parole à Jacques Labour, l'ancien responsable de l'office de tourisme de La Rochelle, qui évoque les visites thématiques qu'il organise dans les rues de la ville. Parmi les thèmes abordés, on trouve encore les raffineries de sucre à La Rochelle, le rôle de Rochefort dans les expéditions négrières puis la répression de la traite au XIX^e siècle, ou l'histoire de Jules Raoulx, Oléronais devenu planteur de café à Cuba puis maire de Saint-Georges-d'Oléron en 1873, qui fait don à l'école d'une cloche qui avait servi à appeler les esclaves.

NOIRS MULÂTRES ET AUTRES GENS DE COULEUR DANS L'AUNIS DU XVIII^e

En contrepoint à l'exposition du musée du Nouveau Monde, Olivier Caudron s'est penché sur les «Noirs, mulâtres et autres gens de couleur dans l'Aunis du XVIII^e». À l'époque, la France comptait 5 000 Noirs, dont les trois quarts à Paris, et à La Rochelle probablement moins d'une centaine en permanence. «*Les recensements, basés sur les déclarations des propriétaires, étaient souvent inexacts, mais nous avons un état complet des baptêmes pour la paroisse Saint-Barthélemy de La Rochelle, avec 77 baptêmes de Noirs de 10 à 15 ans sur la période 1760-1780.*» Les Noirs de La Rochelle étaient dans leur grande

L'édit de police des Noirs, 1777. Archives départementales de Charente-Maritime.





majorité de sexe masculin, jeunes, et en provenance d'Afrique. *«Une partie d'entre eux venaient de Saint-Domingue en compagnie de leurs propriétaires qui se retiraient au pays fortune faite. C'était le cas d'Aimé Fleuriau, qui a eu 8 enfants à Saint-Domingue avec une négresse libre, et qui est rentré en 1763 avec 5 personnes libres dont il ne dit d'ailleurs pas que ce sont ses enfants.»*

Les esclaves pouvaient demander leur affranchissement devant les tribunaux, en vertu du principe selon lequel *«la France, mère de liberté, ne permet aucun*

esclave sur son sol». Un décret royal de 1716 avait bien réglementé la possibilité d'avoir des esclaves en France, mais La Rochelle était dans le ressort du Parlement de Paris qui avait refusé de reconnaître ce texte. *«Ce n'était pas facile, car les magistrats rochelais étaient sensibles aux pressions de la population. Nous avons trouvé trace de deux cas de personnes qui ont demandé leur liberté devant le tribunal de l'Amirauté de La Rochelle, l'une ne l'a pas obtenue et a été rembarquée, alors que l'autre a obtenu gain de cause après plusieurs procès.»*

Portrait présumé de la princesse Rakoczi et de son négillon, École de Nicolas de Largillière. Musée d'Aquitaine, Bordeaux.

UN COMMERCE EXTRAORDINAIRE EXERCÉ PAR DES GENS ORDINAIRES

Les Archives départementales de Charente-Maritime sont une source d'information importante sur la traite. «*Nous disposons d'abord des documents administratifs venant de l'amirauté, précise le conservateur Benoît Jullien. L'amirauté jouait alors le rôle des affaires maritimes d'aujourd'hui, et était aussi un tribunal. Des archives judiciaires évoquent ainsi des révoltes d'esclaves, et nous disposons également de documents émanant des armateurs.*» L'étude de ces documents permet de se faire une idée du fonctionnement du capitalisme négrier. C'est un commerce qui demandait des investissements importants et pouvait apporter la fortune ou la ruine. Une expédition de traite négrière pouvait durer 17 ou 18 mois. Il fallait d'abord aller en Afrique, y rester parfois plusieurs mois pour acheter et embarquer les esclaves, puis aller les vendre à Saint-Domingue, acheter des marchandises, sucre, indigo, café ou coton puis rentrer et les écouler. «*C'était complexe, long et dangereux, et on peut estimer que neuf voyages sur dix étaient déficitaires.*» Les Archives

conservent des livres de comptes comme celui de Louis Admirault, armateur négrier à 20 ans qui finira préfet en 1830. Ce registre détaille ses opérations au jour le jour, de 1785 à 1792, jusqu'au nombre de tranches de jambon achetées pour l'équipage de gardiennage après le désarmement des navires. «*La traite avait des ramifications extrêmement larges et irriguait l'activité de l'ensemble du port de La Rochelle. Un navire négrier, c'était 400 esclaves et 50 marins.*»

Certains documents émanent directement des marins : quand l'un d'eux mourait en mer, on faisait un inventaire de ses biens qui étaient vendus sur place. Au retour, le procès-verbal était transmis à l'amirauté et la recette allait à sa famille. «*L'amirauté gardait parfois les papiers que le marin possédait au moment de son décès, et c'est ainsi que nous avons une très belle correspondance du chirurgien Philippe Guillaume le Bouvier, mort en 1790 à 44 ans sur le Sartine. Nous avons les lettres qu'il échange avec les officiers qui vont à terre pendant l'escale du navire en Afrique, où il se plaint que les esclaves qu'on lui amène à bord sont malades, et son contrat qui mentionne sa solde ainsi qu'un pourcentage sur le nombre d'esclaves vendus. Ou encore le contrat conclu entre l'armateur protestant Pierre Jean Van Hoogwerff et le capitaine Nicolas Belille qui prend le commandement de la Nouvelle Betsy, moyennant 80 livres au mois d'appointements et 8 livres par tête de nègre introduits et vendus à Saint-Domingue.*» ■

MAXIME BONO

Faire vivre l'histoire de la traite

«**L**a Rochelle a peut-être été la première ville à s'interroger sur son passé négrier, puisque dès 1982 le musée du Nouveau Monde ouvrait ses portes, affirme Maxime Bono, le maire de La Rochelle. C'était la première fois que dans une ville ayant un tel passé de la traite un lieu était spécialement dédié à ce passé négrier. Certains considèrent que deux salles réservées à l'esclavage c'est très insuffisant, mais ce musée retrace l'histoire maritime de La Rochelle et la considère en bloc. Dans cette histoire il y a la période de la traite, qu'il ne s'agit pas de cacher, mais ce n'est pas pour autant central.»

«Il y a eu un colloque pour le 150^e anniversaire de l'abolition de l'esclavage et le 10 mai est devenu un moment fort dans la vie rochelaise, mais il nous fallait aussi lancer une réflexion sur la façon de faire vivre l'histoire de la traite en 2010. Il ne s'agit ni de cacher ni d'excuser le passé, mais simplement d'avoir un travail scientifique là-dessus et de permettre à chacun d'y accéder. On m'a demandé de

changer les plaques des noms de rues qui portent les noms d'armateurs ou de navires négriers. Cela ne me semblait pas être le bon schéma. Je préférerais par exemple que l'on aménage un parcours dans la ville pour y retrouver les traces de la période de la traite. Il n'est pas question de changer

les noms des rues, en revanche on peut indiquer par une petite plaque que M. Untel était un armateur qui avait des bateaux négriers. Cela permet de nous interroger sur nous-mêmes. Qu'on réfléchisse à cela : on estime qu'il y a 250 millions de personnes dans le monde victimes de travail forcé, ce qui nous permet d'avoir des chemises à quelques euros. Aujourd'hui on juge très sévèrement les armateurs du XVIII^e siècle, mais je ne suis pas certain que dans deux siècles on ne nous jugera pas aussi sévèrement quand on verra que certains d'entre nous ont des portefeuilles d'assurance-vie avec des actions dans des sociétés du CAC 40 qui profitent de ce travail forcé. Soyons très attentifs à ce qui se passe aujourd'hui en essayant de le lire à la lumière de ce qui s'est passé il y a un peu plus de deux siècles. À l'époque, les armateurs négriers étaient souvent des bourgeois éclairés qui avaient simplement l'impression de faire du commerce. Leurs bateaux s'appelaient *L'Espérance*, *Le Contrat social*. Le dernier bateau négrier français s'appelait *Le Philanthrope*.» **J. R.**



L'édit royal de 1716 «concernant les Esclaves Nègres des Colonies». Musées d'art et d'histoire de La Rochelle.